|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative**  **CACE/605** | Le 15 février 2013 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur  
des radiocommunications, aux** **Associés de l'UIT-R participant aux  
travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications  
et aux établissements universitaires participant aux  
travaux de l’UIT-R**

**Objet:**  **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)**

**– Approbation de trois Recommandations UIT-R révisées**

**– Suppression d’une Recommandation UIT-R**

Dans la Circulaire administrative CACE/594 datée du 6 décembre 2012, trois projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour approbation, conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT‑R 1-6 (§ 10.4.5). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression d’une Recommandation UIT-R.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 6 février 2013.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. L'Annexe 2 contient la Recommandation supprimée.

François Rancy  
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes:** 2

Distribution:

– Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux   
de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l’UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1  
  
Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.629-1 Doc. 5/BL/2

Utilisation par le service de radionavigation des bandes de fréquences 2 900‑3 100 MHz, 5 470-5 650 MHz, 9 200-9 300 MHz,   
9 300-9 500 MHz et 9 500-9 800 MHz

Recommandation UIT-R M.824-4 Doc. 5/BL/3

Caractéristiques techniques des balises radar

Recommandation UIT-R M.1457-11 Doc. 5/BL/4

Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales 2000 (IMT-2000)

**Annexe 2  
  
Recommandation supprimée**

| Recommandation UIT-R | Titre |
| --- | --- |
| F.760-1 | Protection des faisceaux hertziens de Terre en visibilité directe contre les brouillages causés par le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes au voisinage de 20 GHz |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_